

La lettre d'information du Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire

Ostréalinea

N°138 - Août 2019

SOMMAIRE

Page 2.

Les Rendez-vous du CRC.

De février à juillet 2019

Page 4 et 5.

Sanitaire.

Mise en oeuvre de l'article 50 de la loi EGAlim.

Page 7.

Environnement.

Gestion des déchets

Page 9.

Communication.

Une nouvelle com' en faveur des Huîtres
Vendée Atlantique

L'exposition universelle La Mer XXL

Page 3.

Compte-rendu du Conseil du
CRC PDL du 13 mai 2019.

Page 6.

Socio-éco & formations.

Démarrage de l'étude EDIFICE

Calendrier des formations

Forum création des reprises d'entreprises

Page 8.

Commercialisation.

Une charte dégustation en Vendée

Un arrêté ministériel au niveau national

Page 10.

En bref.



comité régional de la
CONCHYLICULTURE
des Pays de la Loire



HUITRES VENDÉE
Atlantique

Les Rendez-Vous du CRC

Février

- 04 - Réunion du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) de la Baie de Bourgneuf
- 05 - Rencontre CRC - Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- 07 - Réunion CRC-SEANEO-DML85 sur la révision du Schéma des structures de la Vendée
- 08 - Réunion de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) Elargie
- 13 - Réunion du CNC - secteur 1
- 14 - Groupe de Travail Géographique 3 - Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)
- 22 - Réunion sur la surveillance sanitaire de l'Aiguillon
- 25 - Réunion aquaculture biologique - CNC-INAO-DPMA
- 26 - Comité Directeur du CRC
- 27 - Comité de banc de Maison Blanche

Mars

- 01 - Comité de Pilotage du Port de l'Herbaudière
- 04 - Groupe de Travail nappes d'eaux salées souterraines
- 05 - Groupe de Travail du Document d'Objectifs (DOCOB) d'Yeu
- 06 - Réunion du SAGE de l'estuaire de la Loire
- 06 - Réunion sur la surveillance sanitaire Aiguillon
- 11 - Groupe de Travail Bactériologie : Baie de Bourgneuf
- 12 - Réunion de Conseil du CRC
- 14 - Réunion CNC secteur 2
- 20 - Réunion de bureau du PNM
- 21 - Conseil d'administration de l'EPMP
- 22 - Réunion de présentation du projet Coast Obs
- 26 - Conseil de coquillages, Ifremer
- 26 - Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de l'Association Vendée Atlantique
- 27 - Comité de Pilotage du programme déchets
- 28 - Réunion professionnelle de cadrage sur la révision du schéma des structures de la Vendée
- 29 - Réunion CRC-MFR de Challans sur le CQP (certificat de qualification professionnelle)

Avril

- 01 - Commission Communication
- 03 - Groupe de Travail dégustation du CNC
- 04 - Rencontre de l'entreprise ALEGINA
- 04 - Réunion du SCOT Sud Vendée
- 09 - Comité de Pilotage du programme EDIFICE
- 10 - Réunion PLUi Challans
- 11 - Réunion professionnelle Noirmoutier-Baie de Bourgneuf sur la révision du Schéma des structures 85
- 19 - Comité de Banc de Maison Blanche
- 23 - Commission qualité de l'eau SAGE Loire
- 24 - Réunion dégustation - CRC-DDPP85-DML85
- 24 - Réunion classement des claires (DGAL)
- 25 - Commission Cultures Marines Sud Vendée
- 25 - Réunion observatoire des pertuis - CREA
- 25 - Comité de Pilotage CTMA Noirmoutier
- 26 - Réunion d'organisation La Mer XXL
- 29 - Commission littorale SAGE Loire
- 29 - Réunion de cadrage schéma des structures 85
- 29 - Commission Cultures Marines Nord Vendée
- 30 - Réunion SAFER

Mai

- 02 - Réunion de CLE Auzance Vertonne
- 09 - Comité technique SAGE Loire
- 09 - Rencontre COREPEM : restructuration Maison Blanche
- 13 - Réunion du Conseil de CRC
- 14 - Rencontre COREPEM : projets offshore
- 15 - Rencontre communauté de communes Challans-Gois
- 20 - Réunion révision schéma des structures 85
- 22 - Réunion Plan Climat Challans-Gois
- 23 - Séminaire Challans-Gois
- 23 - Commission transfert SAGE Auzance
- 23 - Comité consultatif réserve naturelle de la Belle-Henriette
- 23 - Rencontre PRECOM
- 27 - Conseil portuaire de l'Aiguillon - La Faute
- 23 - Comité de Pilotage projet bio-filets
- 24 - Comité Directeur du CRC

Juin

- 04 - Réunion CRC-DML85-SEANEO révision du Schéma des structures de la Vendée
- 05 - Commission qualité de l'eau SAGE du Payré
- 06 - Rendez-vous Biocéanor
- 07 - Réunion CCI Matte à Naulleau
- 14 - Rendez-vous mairie de La Guérinière dégustation
- 17 - Réunion délégués CRC
- 18 - Réunion d'organisation La Mer XXL
- 19 - Rendez-vous service pub courrier vendéen
- 20 - Rendez-vous service pub Alouette
- 20 - Commission salubrité Loire-Atlantique
- 21 - Groupe de Travail Gué Chantenay
- 22 - Réunion DML85 révision Schéma des structures
- 24 - Comité de Pilotage EDIFICE
- 24 - Rencontre Pays de monts
- 24 - Réunion IRPS FEAMP
- 25 - Rencontre DDPP 44
- 26 - Réunion mortalités mytilicoles
- 26 - Groupe de Travail microalgues, Région Pays de la Loire
- 27 - Commission Cultures Marines Loire-Atlantique
- 27 - Rencontre l'outil en main (rénovation barque)
- 29/06 au 10/07 - Exposition universelle La Mer XXL

Juillet

- 01 - Assemblée Générale APSC
- 03 - Signature charte Défi Maritime et Littoral
- 04 - Comité de Pilotage LIFE Crassats Baie de l'Aiguillon
- 09 - Réunion de la CLE du SAGE du Lay
- 17 - Réunion PPA du SCOT de Luçon
- 19 - Commission sanitaire - zoosanitaire du CNC



LES RENDEZ-VOUS DU CRC !

Le CRC met en place des demi-journées pour vous tenir informé des actualités conchyliques.

Le premier rendez-vous aura lieu le **mercredi 23 octobre** dans les locaux du CRC à Beauvoir-sur-Mer. A l'ordre du jour : Dégustation / Pisciculture / Démarches qualité / Communication.

Une invitation vous sera transmise par e.mail.

Compte-rendu du Conseil du CRC PDL du 13 mai 2019

Approbation des comptes 2018

Les comptes 2018 sont approuvés et le résultat 2018 est affecté sur l'exercice 2019.

Mortalités mytilicoles

Une période de mortalité massive est à déplorer. Elle est appuyée par 20 déclarations de mortalités de professionnels dont 10 pour les filières du Pertuis breton, 9 pour les bouchots du Pertuis et 1 en Baie de Bourgneuf.

Situation du CRC

Gestion comptable :

Recrutement du cabinet GECPO en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'exercice 2019.

Création d'une commission CPO :

Une commission CPO a été mise en place pour discuter du nouveau mode de facturation. Cette commission se réunira pour la première fois en octobre 2019. Cette commission est composée de 9 représentants dont le Président et les 2 vice-Présidents.

Avenant à la délibération CPO éclosion/nurserie :

Il est décidé d'ajouter la phrase suivante pour la délibération fixant la CPO éclosion/nurserie : « A défaut de réception de déclaration, une CPO minimum de 300 tubes-tamis sera appliquée ou la facturation se fera sur la base de l'année précédente. »

Désignation des représentants du CRC au sein du SNEC :

Les membres désignés par le CRC sont Guillaume RAIMBERT (titulaire) et Tanguy ROCHER (suppléant).

Présence des membres aux réunions de conseil :

Depuis le renouvellement du Conseil du CRC, le quorum est toujours atteint mais parfois de justesse. Le règlement intérieur stipule qu'au bout de 3 absences sans excuse les membres peuvent perdre leur qualité de délégué.

Gestion du Domaine Public Maritime

Dans le cadre du projet FEAMP relatif à la restructuration des zones de production en baie de Bourgneuf, les comités de banc ont été réactivés. Des réunions ont été menées sur les bancs de Châtelet (ostréicole), du Fiol (mytilicole) et de Maison Blanche (mytilicole). Les propositions faites par ces trois comités de banc ont été validées par le Conseil.

Communication régionale

Dissolution de l'association Vendée Atlantique :

L'association Vendée Atlantique a été dissoute le 27 mars 2019. Le Conseil accepte la réception du patrimoine de l'Association Vendée Atlantique (cf page 6).

L'exposition universelle La Mer XXL du 28 juin au 11 juillet :

Le Conseil valide la participation du CRC au salon La Mer XXL 2019 tant sur le plan humain que financier.

Retour sur la commission communication du mois d'avril :

La commission communication valide la proposition d'injecter 1 500 € TTC dans le renouvellement de supports à destination des professionnels pour les saisons estivale et hivernale 2019. A noter que ce budget est issu de la transmission des fonds de l'association Vendée Atlantique au CRC Pays de la Loire. Le détail des supports réalisés est exposés en page 6.

Enfin, il est proposé de travailler sur la rénovation des panneaux routiers Huître Vendée Atlantique et de commencer à réfléchir à une campagne de communication sur 3 ans (2020 - 2023).

Commercialisation

Charte relative à l'activité de dégustation sur le DPM85

Suite à de nombreuses dérives constatées par les services de l'Etat depuis 2016, il a été demandé à ce que le CRC encadre l'activité de dégustation. Le Conseil valide cette charte. Le détail de la charte est détaillé page 5.

Mise en place d'un arrêté ministériel sur l'activité de dégustation

Au niveau national, la DPMA travaille actuellement sur un arrêté ministériel qui encadrera l'activité de dégustation. Le CRC a participé à des groupes de travail pilotés par le CNC pour contribuer à la rédaction de l'arrêté. La proposition rédactionnelle a été envoyée au Ministre le 19 avril.

Gestion des déchets

Fin 2018, le CRC a débuté un projet FEAMP dans l'objectif de répondre à la problématique de la gestion des déchets conchylicole.

Concernant les coquilles d'huîtres, le Conseil valide le partenariat de principe avec ALEGINA pour la récupération et la transformation en céramique des coquilles d'huîtres.

Pour les poches ostréicoles, la société INTERMAS, fabriquant de poches, propose, en collaboration avec le CRC PDL, un système de collecte et de recyclage des poches. Un point d'avancement de l'étude est fait page 6.

Etude AQUAECO

Le CRC a été sollicité par l'Université de La Rochelle qui mène actuellement une étude nommée AQUAECO pour l'Amélioration de la QUALITÉ Environnementale & limitation de la toxicité de pesticides et micro-plastiques sur les activités Conchylicoles dans les Pertuis-Charentais (Sèvre-Niortaise, Charente, Seudre).

Les principaux objectifs sont : faire un état des lieux de la qualité de l'environnement littoral des pertuis Breton et d'Antioche par rapport aux pesticides et micro-plastiques et déterminer leurs effets sur la santé des huîtres et des moules.

Le Conseil de CRC confirme l'intérêt de l'étude AQUAECO menée par l'Université de La Rochelle ; accepte qu'un point de suivi soit mis en place sur le territoire du CRC Pays de la Loire ; confirme la mise en relation avec des professionnels du secteur pour disposer des poches d'huîtres et de moules ; demande que le CRC des Pays de la Loire soit intégré à l'organe de suivi de cette étude afin d'être informé de l'évolution et des résultats de l'étude.

Stratégie Mer et Littoral

Le Département de Loire Atlantique a souhaité se doter d'une stratégie en faveur de la mer et du littoral. Après la consultation de l'ensemble des acteurs de la mer, le Département a rédigé une charte visant à mettre en œuvre les actions nécessaires. Il propose au CRC d'en devenir signataire.

Parmi les objectifs que fixe cette charte, il peut être cité :

- Valoriser les métiers de la mer
- Restaurer la qualité des eaux côtières
- Soutenir le développement des activités de pêche et de conchyliculture...

Le Conseil de CRC prend acte de la charte partenariale « Défi maritime et littoral » proposée par le Département de Loire Atlantique et approuve l'engagement du CRC dans cette stratégie.



Le prochain Conseil du CRC Pays de la Loire
aura lieu le

Mardi 21 octobre 2019

Dans les locaux du CRC à Beauvoir-sur-Mer

Mise en oeuvre de l'article 50 de la loi EGAlim

Les modifications apportées par l'article 50 de la loi EGAlim concernent :

Les autocontrôles défavorables sur les produits (coquillages).

Les autocontrôles défavorables sur l'environnement de production (locaux, installations équipements) (par exemple l'eau où sont stockés les coquillages).

Tout résultat d'autocontrôle défavorable (produits et environnement de production) doit maintenant être **transmis immédiatement à l'autorité compétente (DDPP)** SAUF dans le cas où un résultat d'autocontrôle sur un produit avant sa mise en marché est défavorable ET que les moyens prévus par le PMS (Plan de Maitrise Sanitaire) sont régulièrement mis en oeuvre et ont fait preuve de leur efficacité au vue de la non-conformité détectée.

Pour le produit, il existe deux cas de figures :

1. Avant la mise en marché :

Si un résultat d'autocontrôle est défavorable et qu'il s'agit d'un nouveau danger non prévu par le PMS ou d'un danger récurrent où le PMS ne donne pas de résultats satisfaisants, il faut en informer immédiatement l'autorité compétente (DDPP) via le formulaire Cerfa en ligne en décrivant les mesures prévues et/ou déjà mises en oeuvre.

Si un résultat d'autocontrôle est défavorable mais que les moyens de maîtrise prévus par le PMS sont régulièrement mis en oeuvre et ont fait preuve de leur efficacité au vu de la non-conformité détectée, il n'est pas nécessaire d'informer immédiatement l'autorité compétente.

2. Produits mis sur le marché :

Il faut informer immédiatement l'autorité compétente dès la réception d'un résultat d'autocontrôle défavorable.

Pour l'environnement de production :

Il faut informer immédiatement l'autorité compétente dès l'obtention d'un résultat d'autocontrôle défavorable si ce dernier est susceptible de rendre la denrée préjudiciable pour la sante même si le PMS prévoit des mesures correctives. Il faut remplir le formulaire Cerfa en ligne en décrivant les mesures prévues et/ou déjà mises en oeuvre.

*Définitions :

Procédure de retrait :

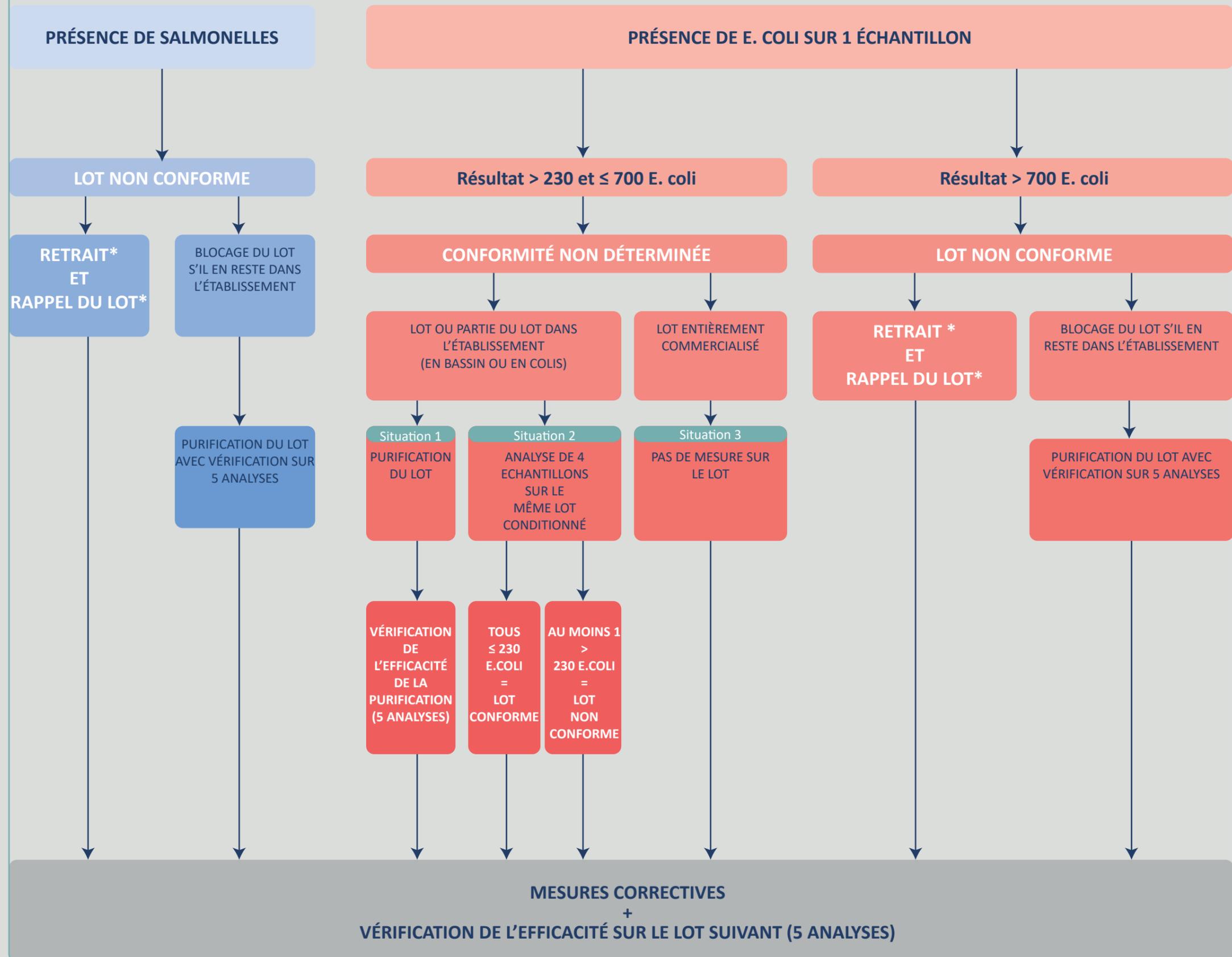
Toute mesure visant à empêcher la distribution et l'exposition à la vente d'un produit, ainsi que son offre au consommateur.

Procédure de rappel :

Toute mesure visant à empêcher, après distribution, la consommation ou l'utilisation d'un produit par le consommateur et/ou à l'informer du danger qu'il court éventuellement s'il a déjà consommé le produit.

Une fiche de non-conformité est à votre disposition au CRC afin de vous aider dans l'identification des causes.

DÉMARCHES A SUIVRE EN CAS DE MAUVAIS AUTOCONTRÔLES SANITAIRES



Démarrage de l'étude EDIFICE

Une étude au service de la filière : EDIFICE (Etude et Diagnostic de la Filière Conchylicole En pays de la Loire)

Le CRC Pays de la Loire, en partenariat avec le CRC Bretagne Sud et l'Université de Nantes, s'est engagé dans la réalisation d'une étude socio économique à l'échelle de la Région des Pays de la Loire, dans le but de mieux défendre vos intérêts.

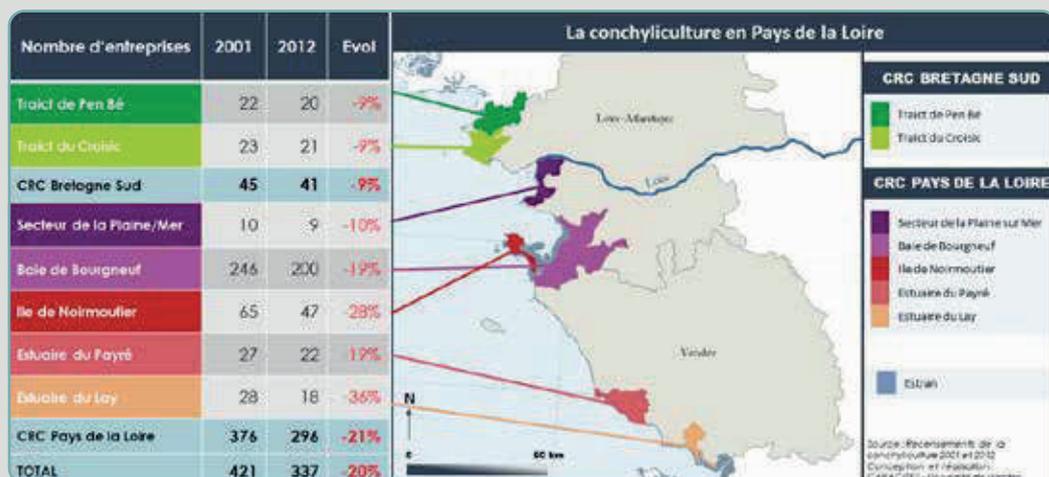
Cette étude vise à :

- Actualiser les données permettant de mesurer le poids de la filière conchylicole de la région,
- Envisager l'avenir du métier et de ses besoins futurs.

Le montant du projet s'élève à 358 734,26 €. Il est aidé à 80 % par un financement FEAMP.

Pour mener à bien cette étude, un entretien avec chaque entreprise sera mené. La participation de chacun est essentielle pour établir une vision précise de la filière. Cela nous permettra de cibler les actions à réaliser au bénéfice de la profession et ainsi toujours mieux défendre vos intérêts.

Pour cela, Jeanine LE BIHAN prendra rendez-vous auprès de vous. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Contact :
 Jeanine LE BIHAN
 Au CRC à Beauvoir-sur-Mer
 02.51.68.77.25

Soutien financier :

Partenaires :

Calendrier des formations

Formations à la MFR de Challans :

Stage de formation agréé en cultures marines (280 heures) :

20/08 au 22/12 2019

Bac pro culture marine (2nde, 1ère et Terminale) :

A partir du 02/09/2019

Bac pro aquaculture (2nde, 1ère et Terminale) :

A partir du 02/09/2019

Sécurité sur navire de pêche de moins de 12 m dit "sécu pêche"

valant pour le Certificat de Marin Ouvrier Niveau 1 - CMOCM1 (1er niveau) :

11/09 au 13/09 2019 27/05 au 29/05 2020

18/03 au 20/03 2020 10/06 au 12/06 2020

01/04 au 03/04 2020

Certificat de Marin Ouvrier aux Cultures Marines niveau 2 – CMOCM2 (nav2) :

27/04 au 30/04 2020

Certificat de Patron de Navire aux Cultures Marines niveau 1 - CPNCM1 (nav3) :

12/05 au 26/05 2020

Stage de formation à la Pêche à Pied Professionnelle (PAPP) :

20/01 au 31/03 2020

Formations au Centre de Sécurité Maritime

Jacques Cassard de St Nazaire :

Médical 1 :

du 24 au 25/09/19

du 14 au 15/11/19

du 24 au 25/10/19

du 17 au 18/12/19

Recyclage Médical 1 :

le 24/09/19

le 14/11/19

le 24/10/19

le 17/12/19

Recyclage CFBS :

du 05 au 06/09/19

du 07 au 08/11/19

du 01 au 02/10/19

du 16 au 17/12/19

du 21 au 22/10/19

MFR LES PLANTES
 97 rue des Plantes
 85 300 CHALLANS
 Tél : 02.51.68.21.49
 E.mail : mfr.challans@mfr
 Site : www.mfrchallans.fr
 Permanence de 9 à 13h sur l'ensemble de l'été.

Centre de Sécurité Maritime Jacques Cassard
 Responsable : Sonia LEGEAI
 Tél : 02 51 16 94 22
 Du lundi au vendredi
 De 9h00 à 12h30
 LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr
 Réouverture à partir du 24/08/19 (congès d'été).

Forum création reprise d'entreprises



La communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » organise un Forum sur la création et la reprise d'entreprises.

LE MARDI 17 SEPTEMBRE 2019 DE 10H00 A 18H00 - GRATUIT
ESPACE CULTUREL DU VAL SAINT MARTIN - PORNIC.

Au programme : Rencontres de professionnels, conseils, ateliers financements, témoignages d'entrepreneurs

Informations et inscriptions :
 Communauté d'Agglomération - Pornic Agglo Pays de Retz
 2 rue Dr Ange Guépin – Z.A.C. de la Chaussée
 44215 PORNIC Cedex
 Tél : 02 51 74 07 16 / 06 89 84 25 94
 www.pornicagglo.fr

Gestion des déchets

Depuis la fin de l'année 2018, le CRC met en oeuvre un projet pour répondre à la problématique de gestion des déchets conchylicoles. Celui-ci est financé par le FEAMP.

Le premier volet de l'étude a consisté en un travail de récolte de données (quantités et types de déchets) auprès d'un panel de producteurs.

Cette première partie permet d'estimer **6 000 tonnes de déchets par an** générés par les entreprises de notre région (circonscription du CRC Pays de la Loire).

Ce recensement met aussi en évidence les déchets à traiter en priorité, du fait de leur volume et de leurs problématiques de traitement. Il s'agit des **déchets coquilliers (huîtres et moules) et des plastiques**.

Le second volet consiste à trouver les solutions les plus adaptées pour la gestion des déchets (traitement et/ou valorisation).

Concernant les coquilles d'huîtres :

L'entreprise ALEGINA, basée à Dompierre-sur-Yon, propose de récupérer l'ensemble des coquilles afin de valoriser ces déchets en céramique (KAOMER) : <http://alegina.fr/>

Ce service gratuit pour la profession viserait à récupérer et broyer les coquilles au niveau des établissements conchylicoles (diminution par 5 des volumes après broyage). L'entreprise s'engage à récupérer la totalité des coquilles quelque soit la qualité mais à condition qu'il n'y ait pas d'autres déchets dans les boîtes de stockage.

Le protocole est en cours d'élaboration. Les phases de test seront réalisées sur le polder de Bouin à partir de septembre 2019, avant d'étendre le dispositif à l'échelle régionale.

Concernant les coquilles de moules :

La valorisation des coquilles de moules est plus difficile. Ces déchets créent des nuisances olfactives du fait de la matière organique encore présente dans la coquille. Une solution de récolte des coquilles est envisagée via des bennes de collecte. Des voies de valorisation sont en cours de réflexion (méthanisation, éco-digestion, ingestion de la matière première par des vers puis valorisation de la coquille).

Concernant les déchets plastiques :

Les poches ostréicoles :

Les principaux déchets plastiques recensés sont les poches ostréicoles, les filets de catinages mytilicoles ainsi que les collecteurs (tubes et coupelles). Une solution est trouvée pour le recyclage des poches avec une société de fabrication. Un système de collecte et de recyclage est effectif depuis 3 mois. Le descriptif du processus de retraitement des poches est schématisé ci-dessous.

Les filets de catinages :

Le SMIDAP, en partenariat avec le CRC Pays de la Loire, le CRC Bretagne Sud et INTERMAS, mène actuellement un travail sur des filets de catinage en bioplastique. Ces filets, sont entièrement bio-sourcés, c'est-à-dire qu'ils sont entièrement composés de matières compostables. Ces filets sont actuellement en phase de test sur les pieux des mytiliculteurs.

En parallèle, le SMIDAP, en lien avec le CRC, cherche également à créer d'autres matériaux à base de bioplastique (poches, coupelles, sacs et bacs de conditionnement...).

Contact CRC :

Hugo KOECHLIN, 06.67.52.38.16 - hkoechlin@crcpdl.fr



Commercialisation

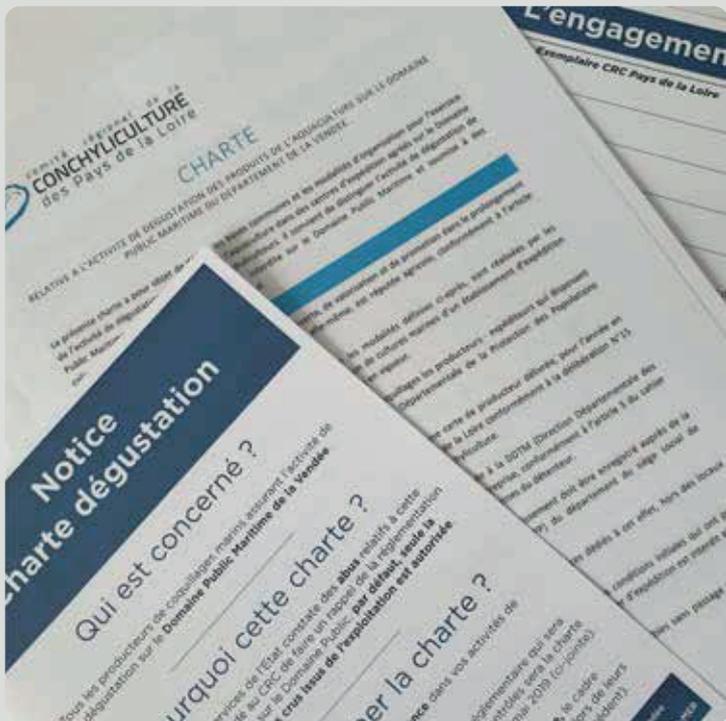
Une charte dégustation en Vendée

Suite à de nombreuses dérives constatées par les services de l'Etat depuis 2016, il a été demandé à ce que le CRC Pays de la Loire encadre l'activité de dégustation.

Pour répondre à cette sollicitation, le CRC a mis en place un groupe de travail qui est composé de producteurs et des services de l'Etat (DDPP 85 et DML 85). Après plusieurs réunions, le CRC a rédigé une charte et propose aux producteurs réalisant l'activité de dégustation sur le **Domaine Public Maritime de la Vendée**, de la signer.

A noter que par défaut, sur le Domaine Public Maritime, seule la dégustation des produits crus issus de l'exploitation est autorisée.

En ce début de saison estivale, le CRC Pays de la Loire a réalisé un travail de communication de la charte auprès des entreprises concernées. Le CRC invite les producteurs à signer cette charte pour bénéficier de ce cadre de tolérance. En devenant signataire de la charte dégustation, le cadre réglementaire qui sera appliqué en cas de contrôle sera celui décrit dans cette charte.



Contact CRC :
Apolline LEBOURG, 06.38.69.04.47 - alebourg@crcpdl.fr

Ce qu'il faut retenir !

Le rappel à la réglementation :

La dégustation est une activité de **découverte, de valorisation et de promotion** dans le prolongement de l'acte de production en cultures marines, qui elle-même, est réputée agricole.

Les activités de dégustation doivent se dérouler dans des **espaces dédiés** à cet effet, hors des locaux agréés pour l'expédition.

La préparation des coquillages et le stockage du matériel nécessaire à la dégustation doivent s'effectuer **en dehors du local réservé à l'expédition**. En cas d'exiguïté du local, l'ouverture des huîtres crues pourra s'effectuer dans le local d'expédition **en dehors des période d'activité d'expédition**.

Le bénéfice de l'activité de dégustation ne peut excéder **50 % des recettes** tirées de l'activité agricole, ni **100 000 €** (concerne les produits d'accompagnement et de substitution).

La charte autorise que :

- L'activité soit exercée par le conchyliculteur, son conjoint, ses ascendants et ses descendants ou des employés de son établissement.
- La dégustation soit pratiquée par les établissements agréés toute la journée **de 10h00 à 22h00**.
- La dégustation des mollusques **crus ou cuits**.
- Produits d'accompagnement : **Pain, beurre, sel, poivre, citron, vinaigre, échalote, sauce à l'échalote, mayonnaise et aïolis, vin bière et boissons sans alcool à consommer sur place**.
- Produits de substitution : **bulots, crevettes, langoustines, terrines ou rillettes de poisson en conserve**.

Les démarches administratives à réaliser :

1. Détenir une carte de producteur.

Celle-ci est délivrée par le CRC Pays de la Loire sur simple demande.

2. Déclarer l'activité de dégustation à la Direction Mer et Littoral de la Vendée (DML 85). Cette déclaration peut se faire en ligne sur le site : www.vendee.gouv.fr/demande-d-autorisation-de-cultures-marines-a3137.html

3. Déclarer l'activité de dégustation à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée (DDPP 85) via le formulaire Cerfa N°13984*04.

4. Effectuer une formation hygiène alimentaire. Formation HACCP.

5. Détenir la « licence petite restauration » pour servir vin, bière et boissons sans alcool à consommer sur place.

6. Déclarer un débit de boisson à consommer sur place auprès de la mairie du lieu d'installation de l'établissement via le formulaire Cerfa N°11542*05.



La charte est téléchargeable sur le site du CRC Pays de la Loire : www.crc-pays-de-loire.fr

Un arrêté ministériel au niveau national

La DPMA travaille actuellement sur un arrêté ministériel qui encadrera l'activité de dégustation au niveau national.

Le CRC a participé à des groupes de travail organisés par le CNC pour contribuer à la rédaction de cet arrêté.

Dans la rédaction finale proposée par le CNC à la DPMA, il est précisé que l'arrêté devra tenir compte des chartes ou arrêtés départementaux encadrant cette activité, afin de prendre en considération les spécificités locales.

La proposition rédactionnelle a été envoyée au Ministre le 19 avril.

Communication

La nouvelle comm' en faveur des Huîtres Vendée Atlantique

La commission communication du CRC a travaillé sur le renouvellement de supports à destination des ostréiculteurs pour les saisons estivale et hivernale 2019.

A la disposition des ostréiculteurs (gratuit) :

- 1 affiches x 3 visuels

format : A2 (420 x 594 mm) - 170 g / m² - Couché mat.

- 1 panneau rigide (akylux)

format : A2 (420 x 594 mm) - 3 mm - 2 oeillets.

- 70 fiches recettes x 4 visuels

formats : A6 (105 x 148 mm) - 170 g / m² - Couché mat.

- 50 livrets de découverte du produit

format : A6 (105 x 148 mm) - 12 pages.

Disponibles à la vente :

- Bâche de marché Huître Vendée Atlantique (49,80 €)

format : 70 cm x 300 cm - Oeillets haut et bas tous les 50 cm



Supports disponibles dans les locaux du CRC à Beauvoir-sur-Mer ou à L'Aiguillon-sur-Mer

L'exposition universelle La Mer XXL

Du 29 juin au 10 juillet, le parc des expositions de la Beaujoire de Nantes a accueilli l'exposition universelle La Mer XXL. Il s'agit d'une manifestation de grande ampleur sur le thème de la mer.

Le CRC Pays de la Loire s'est associé au CRC Bretagne Sud pour répondre présent et animer un pôle dédié à la conchyliculture ligérienne.

Ce pôle situé au sein d'un grand pavillon nommé de « La Terre à Mer ligérienne » a réuni 19 structures partenaires (pêcheurs, organisations de producteurs, conchyliculteurs, sauniers, spiruliniers, centres de formation etc...) autour d'une même préoccupation : la communication sur les métiers de la mer.

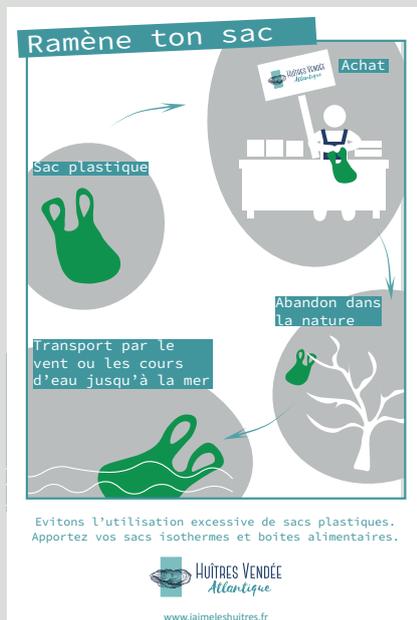
Démonstrations culinaires par des poissonniers et restaurateurs, dégustations de produits de la mer, jeux en tout genre se sont succédés pendant les 12 jours de salon...



Ramène ton sac !

Afin d'éviter l'utilisation excessive de sacs plastiques et de sensibiliser les clients à apporter leur sac ou leur boîte isotherme, le CRC vous met à disposition des supports plastifiés que vous pourrez afficher sur vos marchés !

Ces affichettes vous seront fournies en même temps que vos cartes de producteurs.



Disponibles dans les locaux du CRC à Beauvoir-sur-Mer ou à L'Aiguillon-sur-Mer

Dissolution de l'association Vendée Atlantique

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire, le 27 mars dernier, l'association Vendée Atlantique porteuse de la marque Huîtres Vendée Atlantique depuis 1992 a été dissoute sous la présidence de M. SOURBIER.

L'ensemble de son patrimoine a été transmis au CRC Pays de la Loire, notamment la marque collective Huître Vendée Atlantique, les panneaux routiers Huîtres Vendée Atlantique, et la barque de promotion Huître Vendée Atlantique.

Projets de communication à l'horizon 2020-2023
La commission communication a débuté une réflexion sur un plan de communication triennal de 2020 à 2023.

Celui-ci comprendra des actions touristiques locales telles que la rénovation des panneaux routiers Huîtres Vendée Atlantique mais aussi la redynamisation de la route de l'huître.

Etude sur les goélands

Une évaluation des populations de goélands sur les sites mytilicoles de La Guérinière, La Frandière et La Maison-Blanche est en cours de réalisation.

Celle-ci est menée par Valentin qui est en stage de BTS GPN au CRC pendant 10 semaines. Le rapport de l'étude sera disponible à l'issue de son stage (novembre 2019).



Permanence du Service Social Maritime

Madame GOUZE, assistante sociale, assure des permanences dans les locaux du CRC (de Beauvoir) les mardi après-midis en mortes eaux.

Le SSM a plusieurs missions :

Accompagner la vie professionnelle (formation, diminution des ressources, arrêt de travail, cessation d'activité et départ à la retraite), faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (accès aux droits...), prévenir les risques sociaux.



Les prochaines permanences SSM auront lieu :

- le mardi 27 septembre 2019
- le mardi 10 ou 22 octobre 2019 (à confirmer)



Prise de rendez-vous :

06 22 70 85 74
02 51 39 06 42
noirmoutier@ssm-mer.fr



Mortalités mytilicoles

Des mortalités massives sont déplorées par les mytiliculteurs ligériens.

C'est le cas en particulier dans le Pertuis Breton où une progression générale des mortalités est intervenue début mars. Les taux de mortalité ont atteint au mois de mai 50 % sur les filières et 20 à 40 % sur les bouchots. Des réunions professionnelles ont été organisées avec les Services de l'Etat de Charente-Maritime et de Vendée. Des mesures de soutien sont à l'étude.



Si vous constatez des mortalités anormales sur vos coquillages, pensez à faire des déclarations de mortalité.

Disponibles sur le site internet du CRC :
www.crc-pays-de-loire.fr

Ou sur simple demande :
contact@crcpdl.fr
02 51 68 77 25 ou 06 37 29 14 86

Soutien régional pour l'installation de fermes de microalgues

La Région Pays de la Loire invite les entreprises qui souhaiteraient se diversifier dans les biotechnologies marines à déposer des dossiers de demande d'aide.

Dans le cadre de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral, des budgets sont dédiés à la mise en oeuvre de projets en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine des microalgues. Les services de la Région Pays de la Loire se tiennent à la disposition des potentiels porteurs de projet pour les orienter et les aider dans les démarches.



croissancebleue@paysdelaloire.fr
02 28 20 56 32



ASSEMBLÉE
RÉGIONALE
MER • ET
LITTORAL



Siège :

1, Place des Trois Alexandre
85 230 BEAUVOIR SUR MER
02 51 68 77 25

Antenne Sud Vendée :

6, Le Port
85 460 L'AIGUILLON SUR MER
06 37 29 14 86

Directeur de la publication : Jean-Yves LE GOFF
Rédacteurs : Equipe des permanents du CRC

N°138 - Août 2019

Lettre d'information du CRC Pays de la Loire

Crédits photos : CRC Pays de la Loire